

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **Compte Rendu**

**Séance du 26 Mars 2009**

## **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 mars 2009**

### **COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal de la Ville de Sochaux s'est réuni le jeudi 26 mars 2009 à 19 h 30, en son lieu habituel de séance, Salle du Conseil Municipal, au 2<sup>ème</sup> étage de la Cité Administrative, sous la Présidence de Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT, Maire.

#### **Etaient présents :**

Messieurs BONNET – ETCHIALI – ANDRE – LIEBUNDGUTH,  
Mesdames GROSJEAN – HAC – NEJJAY – GROS, Adjoints.

Messieurs BRANDT – MERCIER (arrivée à 20 h 30) – RACAUD – VADOS –  
DESMIRAZ – MONNIER – ROBERT,  
Mesdames CENCIG-MERCIER (arrivée à 19 h 40) – CARLIN – LAMARRE –  
SCHULLER – MUNIER – PEDRO, Conseillers Municipaux.

#### **Avait donné pouvoir :**

Madame SOLERE à Madame SCHULLER.

#### **Etait excusé :**

Monsieur RIPAMONTI.

#### **Etaient absents :**

Monsieur MOURGEON,  
Mesdames TORA – MARCHESI.

## SECRETARIAT DE SEANCE

Monsieur LE MAIRE propose la candidature de Mademoiselle Jacqueline NEJJAY, ce qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le quorum étant constaté, Mademoiselle Jacqueline NEJJAY fait l'appel.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 FEVRIER 2009

Monsieur LE MAIRE propose à l'assemblée l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 février 2009.

***Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 février 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents.***

## 1 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur LE MAIRE expose :

Je vous propose la création d'un poste de rédacteur suite à une promotion interne.

La présente proposition a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique Paritaire, réuni le 23 mars 2009.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

***Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur LE MAIRE entendu, approuve la proposition qui lui est faite à l'unanimité des membres présents.***

Avant de passer la parole à l'Adjoint aux Finances, Monsieur LE MAIRE précise que le budget qui va être présenté est soumis à l'approbation des membres présents et quoique construit dans une période de crise et avec beaucoup d'incertitudes sur le devenir des finances locales, c'est un budget volontariste, notamment au niveau des investissements. Au plan national, l'investissement des collectivités territoriales représente 70 % de l'ensemble des investissements qui se réalisent sur l'ensemble du territoire. Cet effort à l'investissement permettra de remettre aux normes une partie du patrimoine communal et ainsi participer à l'effort national pour essayer d'endiguer les conséquences de cette crise.

## 2 - VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES : HABITATION, FONCIER ET FONCIER NON BATI

Monsieur ETCHIALI expose :

Les taux impositions pour l'année 2008 étaient de :

- ⇒ Taxe habitation : 9,09 %
- ⇒ Foncier bâti : 18,53 %
- ⇒ Foncier non bâti : 13,06 %

Il n'y aura pas d'augmentation de ces taux pour l'année 2009 :

- ⇒ Taxe habitation : 9,09 %
- ⇒ Foncier bâti : 18,53 %
- ⇒ Foncier non bâti : 13,06 %

ANNEE 2009			
TAXES	Bases imposition prévisionnelles 2009	Taux imposition 2009	Produit fiscal attendu
HABITATION	4 216 000	9,09 %	383 234
FONCIER BATI	11 595 000	18,53 %	2 148 554
FONCIER NON BATI	9 000	13,06 %	1 175
<b>TOTAL DU PRODUIT FISCAL</b>			<b>2 532 963</b>

La présente proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Finances réunie le 16 mars 2009.

Monsieur ETCHIALI indique que les bases de ces taxes ont été actualisées par la Loi des Finances qui a été votée par le Parlement à hauteur de 2,50 % pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti, et à hauteur de 1,5 % pour le foncier non bâti. Les bases du foncier bâti n'ont pas évolué par rapport à l'année dernière, hormis l'actualisation. La taxe d'habitation a légèrement augmenté, en raison notamment de la variation physique des bases, pour des constructions nouvelles qui seront imposables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les taux proposés sont strictement identiques à ceux adoptés l'an dernier, et pour faire suite à l'engagement pris par la municipalité, il n'y aura aucune augmentation des trois taxes directes locales.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

***Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur ETCHIALI entendu, approuve la proposition qui lui est faite à l'unanimité des membres présents.***

### 3 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Monsieur ETCHIALI expose :

Le résultat du compte administratif 2008 se présente ainsi :

	FONCTIONNEMENT		TOTAUX
	BP 2008	CA 2008	
Fonctionnement dépenses	7 243 081,75	6 735 240,69	<b>507 841,06</b>
Fonctionnement recettes	7 243 081,75	7 447 694,97	<b>204 613,22</b>
<b>Résultat à affecter</b>			<b>+ 712 454,28</b>

	INVESTISSEMENT		TOTAUX	Restes à réaliser
	BP 2008	CA 2008		
Investissement dépenses	2 756 661,79	2 176 500,18	+ 579 861,61	- 82 536,60
Investissement recettes	2 756 661,79	2 477 989,47	- 278 372,32	+ 188 296,21
				<b>+ 105 759,61</b>
<b>Résultat à affecter</b>			<b>+ 301 489,29</b>	

\*Etat joint

REPRISE ANTICIPEE BUDGET PRIMITIF 2009					
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<b>001 Résultat investissement reporté</b>		301 489,29			<b>301 489,29</b>
<i>* pour couvrir le besoin de financement</i>		0,00			
<i>* pour des travaux neufs</i>		0,00			
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>				712 454,28	<b>712 454,28</b>
<b>Totaux</b>		<b>301 489,29</b>	<b>0,00</b>	<b>712 454,28</b>	<b>1 013 943,57</b>

La présente proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Finances réunie le 16 mars 2009.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2008.

Monsieur ETCHIALI précise que les résultats de 2008 sont en concordance avec le compte de gestion du Trésor Public. Le choix pour la reprise de résultat permet d'équilibrer le budget, en affectant la somme de 712 454,28 euros en section de fonctionnement, la somme de 301 489,29 euros en section d'investissement afin de réaliser de nouveaux travaux.

**Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur ETCHIALI entendu, approuve la proposition qui lui est faite à l'unanimité des membres présents.**

## 4 - PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2009

En préambule, Monsieur ETCHIALI remercie le personnel du service comptabilité qui a fait un travail remarquable, la responsable du service qui a travaillé au maximum de ses possibilités, ainsi que le Directeur Général des Services qui apporte toujours un éclairage très précieux en guidant la municipalité dans la préparation de ce projet.

Monsieur ETCHIALI expose :

Le budget primitif pour l'exercice 2009 se décompose comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT :	
Dépenses	= 2 653 300,36
Recettes	= 2 653 300,36
SECTION FONCTIONNEMENT :	
Dépenses	= 7 601 100,00
Recettes	= 7 601 100,00

La présente proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Finances réunie le 16 mars 2009.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer et voter le budget primitif 2009 chapitre par chapitre.

Monsieur ETCHIALI rappelle qu'il s'agit d'un budget volontariste, dynamique mais également raisonné pour une meilleure gestion des deniers publics. Après ces quelques mois d'installation, on est entré dans la phase concrète et des propositions sont faites. Le budget transmis avec le dossier est un document officiel, que la Commission des Finances a examiné. C'est ce qui est soumis ce soir pour approbation.

### SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES

#### Chapitre 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL

Le chapitre s'accroît de 11,94 % par rapport à l'an dernier, notamment avec l'augmentation de l'électricité et du combustible.

**Vote : 23 voix pour.**

## Chapitre 012 : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

L'augmentation des charges est de 11,50 %, expliquée notamment par la prise en charge par l'employeur d'une partie des cotisations de la mutuelle du personnel, le recrutement d'un directeur des services techniques, ainsi que les recrutements pour le centre multi accueil. Par ailleurs, huit agents ont été embauchés pendant un mois pour effectuer le recensement de la population. Deux agents de la Mals ont été transférés à la Ville pour la gestion de la grande salle au 1<sup>er</sup> février. Les avancements d'échelon et grades influent également en terme de régime indemnitaire. De plus, la cotisation de la CNP s'est accrue en raison du taux de maladie ordinaire et d'accidents qui a été relativement élevé l'an dernier.

**Vote . 23 voix pour.**

## Chapitre 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

**Vote : 23 voix pour.**

## Chapitre 042 : OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION

**Vote : 23 voix pour.**

## Chapitre 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Dans ce chapitre, il a été tenu compte de la situation économique et sociale particulièrement préoccupante. Des crédits nécessaires ont donc été inscrits sur le compte du CCAS afin de pallier au chômage qui touche de plus en plus de familles. D'autres services vont également se développer, comme le transport à la demande. La subvention de la Mals a subi une légère baisse en raison du transfert de personnel, ainsi qu'une partie des locaux revenus en gestion directe à la Ville.

**Vote : 23 voix pour.**

## Chapitre 66 : CHARGES FINANCIERES

**Vote : 23 voix pour.**

## Chapitre 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

**Vote : 23 voix pour.**

**Soit un montant total pour la section de fonctionnement en dépenses :  
7 601 100,00 euros.**

## **SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES**

### Chapitre 002 : RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 013 : ATTENUATION DE CHARGES

Ce chapitre concerne des remboursements de frais de maladie du personnel.

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 70 : PRODUITS DES SERVICES

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 73 : IMPOTS ET TAXES

A travers la TPU, la CAPM reverse à la Ville l'équivalent de la taxe professionnelle que l'on percevait en 1999, ce qui provoque une érosion assez conséquente chaque année, du fait de l'inflation non compensée.

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

La principale dotation est celle de l'Etat à travers la dotation globale de fonctionnement, qui elle aussi est en diminution.

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Il est constaté une chute relativement importante au 752 s'expliquant notamment par la vacance au 30 avril 2009 des locaux de la Gendarmerie.

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 76 : PRODUITS FINANCIERS

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS

**Vote : 23 voix pour.**

**Soit un montant total pour la section de fonctionnement en recettes :  
7 601 100,00 euros.**

### **SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES**

#### Chapitre 001 : DEFICIT ANTERIEUR REPORTE

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 16 : EMPRUNTS ET DETTES

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Un crédit de 55 000 euros a été inscrit pour des frais d'études engagés à la demande de la CAPM pour le complexe nautique, et qui sera retrouvé en recettes par ailleurs.

Un montant a été également inscrit pour la création de la mission d'un Chef de Projet chargé de coordonner tous les projets de développement urbain. Une demande a été faite à la CAPM pour le financement de ces études, car notre Commune a été oubliée dans la procédure ANRU par la précédente municipalité.

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Cela concerne la signalétique directionnelle et les commerces, l'éclairage public de la Rocade qui sera renouvelé un peu chaque année, l'achat d'une tondeuse et du petit matériel pour les services techniques, l'acquisition d'un véhicule servant au déneigement et un véhicule léger, du matériel informatique à changer notamment à l'école primaire des Chênes, et deux ou trois postes pour les services administratifs.

De plus, le mobilier des écoles devenu inadapté aux enfants va être remplacé : cette année à l'école des Chênes et à la restauration scolaire.

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS

Dans ce chapitre, est prévue la remise aux normes des ascenseurs, ainsi que la démolition de l'ancienne Ecole de Musique. Il est proposé la réfection du préau de l'école primaire des Chênes devenu vétuste et dangereux ainsi que la réfection de certaines voiries.

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 112 : MISE AUX NORMES ELECTRIQUES

Cela concerne notamment la pose de blocs de secours dans les divers bâtiments.

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 113 : MISE AUX NORMES DIVERSES

Des portes coupe feu sont prévues dans les chaufferies ainsi que d'autres remises aux normes d'une manière générale.

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 403 : RENOVATION HALLE DE SPORTS

La CAPM va contribuer à la rénovation de ce bâtiment. La somme inscrite concerne les études qui doivent être menées afin que les appels d'offres nécessaires soient lancés en vue de la réalisation des travaux.

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 404 : BASSIN D'INITIATION : REMISE AUX NORMES

Des études sont actuellement menées pour le bassin et les vestiaires. Les appels d'offres vont être lancés à la rentrée afin que les travaux démarrent rapidement pour que ce bassin soit mis à disposition des scolaires pour la rentrée 2010.

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 405 : CHAUFFAGE BOULODROME

Le chauffage est installé. Il reste la finition sur les travaux réalisés.

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 407 : MISES AUX NORMES ASSAINISSEMENT BATIMENTS

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 408 : CHAUFFERIES DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX

Cette année, la priorité est la chaufferie de la Cité Administrative. Les chaufferies des autres bâtiments communaux seront remplacées selon programmation à mettre en place.

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 409 : COURTS TENNIS : REFECTIONS

Les crédits inscrits sont prévus pour l'étanchéité de la toiture. D'autres réfections sont à prévoir en fonction de la somme restant disponible.

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 605 : RENOVATION VOIRIES

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 736 : AMENAGEMENT PAYSAGER ANCIENNES SERRES

Ce secteur sera aménagé en forme paysagère, en jeux multi sports pour les jeunes du secteur, une partie étant conservée pour du parking.

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 815 : AMENAGEMENT CENTRE VILLE

La 1<sup>ère</sup> phase concernant le Carrefour de l'Europe nécessite que les travaux allant jusqu'au carrefour du Super U soient terminés. C'est la poursuite du programme des travaux.

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 900 : CREATION POINT MULTI ACCUEIL CRECHE HALTE GARDERIE

Toutes les dépenses n'ont pas été prévues dans le projet initial, notamment le ravalement des façades.

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 901 : AMENAGEMENT BUREAUX 1 RUE DES CHENES

Ce programme aurait dû être défini en même tant que la transformation de la Halte Garderie en Multi Accueil.

**Vote : 23 voix pour.**

**Soit un montant total de 2 570 763,76 euros et un report des restes à réaliser de 82 536 euros, soit un total d'investissement en dépenses de 2 653 300,36 euros.**

### **SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES**

#### Chapitre 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 024 : PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS

Une parcelle de terrain est située à Charquemont, une autre sur la rue Brunner.

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 040 : OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 16 : EMPRUNTS ET DETTES

Deux types d'emprunts sont proposés : un emprunt spécifique pour l'acquisition de matériel roulant (durée 5 et 7 ans) et un autre consacré à la réalisation de travaux neufs. On empruntera lorsqu'on en aura besoin et ce dont on aura besoin. Cette enveloppe sera donc adaptée.

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 404 : MISES AUX NORMES BASSIN D'INITIATION

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 407 : MISES AUX NORMES ASSAINISSEMENT BATIMENTS

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 409 : COURTS TENNIS : REFECTIONS

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 605 : RENOVATION VOIRIES

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 815 : AMENAGEMENT CENTRE VILLE

**Vote : 23 voix pour.**

#### Chapitre 900 : CREATION POINT MULTI ACCUEIL CRECHE HALTE GARDERIE

**Vote : 23 voix pour.**

**Soit un montant total pour la section investissement en recettes un total de 2 653 300,36 euros.**

Monsieur LE MAIRE apporte des précisions sur l'emprunt qui sera fait le plus tard possible, notamment si la vente de la gendarmerie est effectuée dans l'année.

## 5 - SUBVENTIONS 2009 AUX DIFFERENTES ASSOCIATIONS

Monsieur ETCHIALI expose :

Suite aux différentes demandes de subventions adressées à la mairie et après examen, je vous demande de bien vouloir vous prononcer et autoriser LE MAIRE à verser les subventions aux associations dont vous trouverez la liste ci-après.

Vous trouverez ci-après le tableau détaillé des subventions par association et autres organismes.

Les crédits sont inscrits à l'article 6574 pour les associations sportives, les associations sochaliennes et associations extérieures, à l'article 65737 pour La Mals, et à l'article 657362 pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Le versement des subventions est conditionné à la réalisation des objectifs définis dans la convention d'objectifs et de moyens signée avec chaque association.

La présente proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Finances réunie le 16 mars 2009.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

### SUBVENTIONS 2009 Article 6574

<b>Associations</b>	<b>Montant</b>
<i>Associations sportives</i>	
US Sochaux Natation	6 500 €
US Sochaux Gym Volontaire	950 €
US Sochaux Pétanque	2 900 €
US Sochaux Foot	16 500 €
Tennis Club de Sochaux	4 800 €
Avant-Garde Sochaux	5290 €
Avant-Garde Sochaux	Exceptionnelle pour acquisition matériel par moitié = 3 000 €
Karaté-Do	2 600€
Office municipal du sport	13 000 €
Dojo sochalien	3 850 €
Aquatique Club Sochalien	2 750 €
Aquatique Club Sochalien	Exceptionnelle pour acquisition matériel par moitié = 500 €
Entente Volley Beaucourt-Sochaux	9 250 €
Sochaux Badmington	1 800 €
Ass. Sochalienne Aïkido	700 €
Qi Gong Sochaux	1 350 €
Ass. Thaï Boxing Sochaux	3 100 €
Ass. Thaï Boxing Sochaux	Exceptionnelle pour acquisition matériel par

	moitié = 1750 €
<b>Associations sochaliennes</b>	
Amicale des Machinistes MALS	300 €
Amicale personnel de la ville de Sochaux	50 000 € <i>Dont avance de 12 000 €</i>
Harmonie école de musique	44 000 €
Harmonie école de musique	<b>Exceptionnelle pour spectacle école par moitié<sup>1</sup> = 750 €</b>
Maison des Jeunes et de la Culture	144 000 € <i>Dont avance de 35 375 €</i>
Comité des Fêtes	42 500€ dont 12 500 € de reliquat 2008
Ass. Animation Sochaux Loisirs Détente	2 200 €
Club Vieux-Volants Franc-Comtois	5 000 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	2 000 €
Ass. Départementale des anciens AFN-CATM	850 €
Amicale anciens de la Brasserie	1 700 €
Amicale anciens combattants de Sochaux	450 €
Ass. Retraités PSA Peugeot-Citroën	1 600 €
Le Souvenir Français	750 €
Ass. Sportive CES « La Sochalienne »	600 €
Ass. Sportive et culturelle primaire centre	1 900 €
Amicale scolaire Chênes I & II	2 000 €
Coopérative scolaire maternelle Chênes	1 350 €
Coopérative scolaire maternelle Centre	1 000 €
Foyer Socio-Educatif collège J. d'Abbans	1 000 €
Ass. Foot Etude collège	6 500 €
Maison pour Elles	4 000 €
Ass. Des Commerçants	5 000 €
Ass. Des 4 Saisons	500 €
Ass. Des 4 Saisons	<b>Exceptionnelle pour acquisition matériel par moitié = 100 €</b>
<b>Associations extérieures</b>	
Les Francas du Doubs	465 000 € <i>Dont avance de 112 500 €</i>
Amicale anciens sapeurs de Génie	350 €
Ass. Vélo-Cité	120 €
Ass. « nos amis les chats »	250 €
Sté d'histoire naturelle Pays de Montbéliard	150 €
DDEN (Féd. Délégués départ. Education nationale)	50 €
PEEP – APE Pays de Montbéliard	50 €
La Prévention Routière	50 €
Reliquat	5 850 €

### SUBVENTIONS 2009 Autres organismes

	Montant
Régie La Mals	Article 65737 940 000 € <i>Dont avance de 240 000 €</i>
Centre Communal d'Action Sociale	Article 657362 112 000 €

Monsieur ETCHIALI précise que l'OMS a guidé la municipalité pour l'attribution des subventions aux associations sportives par la prise en compte du nombre d'adhérents, de jeunes, de personnes de Sochoux, en sachant que certaines subventions sont légèrement majorées et ce lors de demandes exceptionnelles d'acquisition de matériel, tout en sachant que la Ville prend en charge à hauteur de 50 % le matériel qui est demandé par un certain nombre d'associations. La subvention des Machinistes de la Mals est inférieure à leur demande, car l'achat d'un petit lave vaisselle sera pris en charge par la Ville. L'Amicale du Personnel est en augmentation, suite au retrait d'une somme de 5 000 euros pour la réalisation d'un audit demandé par la précédente municipalité. L'Harmonie du Personnel Peugeot bénéficie d'une subvention exceptionnelle dans le cadre d'un spectacle réalisé en juin avec les écoles de Sochoux. En ce qui concerne le Comité des Fêtes, on s'oriente vers des objectifs qui doivent être clairement redéfinis. C'est une association réalisant un très bon travail, mais l'équipe municipale actuelle souhaite revoir ses objectifs. On est actuellement dans une situation particulièrement difficile sur le plan économique et social et la politique menée en terme d'animations festives de la Ville doit être revue ou aménagée. Globalement, ces subventions connaissent une augmentation de 4,6 %.

Concernant les associations extérieures, les objectifs des Francas seront redéfinis un peu plus spécifiquement et un peu plus clairement. Ils dirigent depuis le 1<sup>er</sup> janvier le périscolaire du matin qui génère un coût de 15 000 euros. Il est rappelé que les deniers publics sont sous la responsabilité et le contrôle de la Commune pour une bonne utilisation selon des objectifs déterminés et exposés aux associations, notamment celles qui ont des subventions importantes. L'effort qui est fait en direction de la jeunesse sochaliennne est très important pour la Commune, comme les Francas. Le Centre de Charquemont ainsi que les autres structures doivent être utilisés au maximum pour les enfants de Sochoux.

***Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur ETCHIALI entendu, approuve la proposition qui lui est faite à l'unanimité des membres présents.***

## **6 - AUTORISATION DE LIQUIDATION DU SYNDICAT TELEDIS 2000**

Monsieur ETCHIALI expose :

L'article L 5271-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Préfet peut dissoudre un syndicat qui n'exerce aucune activité depuis plus de deux ans.

Le Syndicat Mixte TELEDIS 2000 n'a pas été réuni depuis 2002, date à laquelle a été voté le dernier budget. De ce fait, le Préfet souhaitait dissoudre cet établissement public en raison de son inactivité.

Par délibération n° 9 du 28 septembre 2007, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur la dissolution du Syndicat Mixte TELEDIS 2000.

L'arrêté préfectoral de dissolution détermine également les conditions de liquidation du syndicat.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur :

- l'autorisation de liquidation du Syndicat Mixte TELEDIS 2000,
- la récupération de la quote-part de participation de notre Commune soit 123,28 euros selon l'état ci-joint.

***Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur ETCHIALI entendu, approuve la proposition qui lui est faite à l'unanimité des membres présents.***

## **7 - MOTION DES COMMUNES FORESTIERES**

Madame GROSJEAN présente un plan de la forêt communale située dans le bois de Dampierre sur la route d' Etupes à Dampierre les Bois, composé de six parcelles aboutissant à l'usine de co-compostage. Ces parcelles numérotées sont entretenues par l'ONF depuis plusieurs années, des coupes de bois sont effectuées et une plantation de chênes a été faite l'an dernier. A ce titre là, l'ONF a de gros soucis liés à la révision générale des politiques publiques, et se sentent menacés. Ils proposent donc aux communes forestières une motion.

Madame GROSJEAN expose :

Beaucoup d'inquiétudes ont été exprimées par les agents de l'Office National des Forêts sur le devenir de leur établissement. Les élus des communes forestières sont particulièrement attachés au service public de la forêt assuré par les agents patrimoniaux proches du terrain.

La Fédération Nationale des Communes Forestières a toujours défendu le régime forestier et l'Office national des forêts ; elle a notamment obtenu le maintien du versement compensateur à hauteur de 144 M€/an, et le maintien des taux des frais de garderie payés par les communes forestières à 10% en montagne et 12% en plaine.

Aujourd'hui, elle intervient au niveau national pour que les conséquences de la révision générale des politiques publiques (RGPP) ne remettent pas en cause l'Office national des forêts et le travail qu'il assure sur le terrain à vos côtés.

La Fédération nous demande d'appuyer ces démarches en marquant notre détermination pour que la politique forestière prenne en compte le développement local et l'emploi dans les zones rurales et y affecte les moyens financiers nécessaires à travers le fonds de mobilisation.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal- de délibérer sur la motion ci-après, à savoir :

« **La Fédération nationale des Communes Forestières, attendu que :**

- la FNCOFOR a toujours défendu le régime forestier et l'Office national des forêts; elle a notamment obtenu le maintien du versement compensateur à hauteur de 144 M€/an, et le maintien des taux des frais de garderie payés par les communes forestières à 10 ou 12%,
- face à la récente et grave menace de suppression de la taxe sur le foncier non bâti des forêts domaniales qui représente la somme de 13,8 M€/an, la FNCOFOR, avec l'appui des parlementaires, a obtenu le rétablissement de cette taxe et la confirmation que c'est bien l'ONF qui en est le redevable,
- l'Etat impose à l'Office national des forêts, au travers de la RGPP, plusieurs mesures nouvelles, en particulier, le paiement de la part patronale des retraites des fonctionnaires représentant une charge supplémentaire de 60 M€ par an, le rachat des maisons forestières domaniales et le transfert du siège de Paris à Compiègne, qui mettent en péril l'équilibre budgétaire de l'établissement,
- le Président de la République, lors de son déplacement dans les Vosges le 18 décembre 2008, a annoncé que des mesures extrêmement fortes seront prises en faveur de la relance de la filière forêt bois et a chargé M. Puech, ancien ministre de l'Agriculture, de lui faire des propositions avant la fin mars 2009,

**Les communes forestières demandent :**

- le maintien des personnels de terrain de l'ONF pour la gestion des forêts communales, soit 1 684 agents patrimoniaux équivalents temps plein (*source : ONF*) pour conserver un service public de qualité en milieu rural,
- l'étalement des charges supplémentaires imposées à l'ONF par la révision générale des politiques publiques (RGPP) pour tenir compte de l'évolution du marché du bois et le report des mesures qui impacteraient trop fortement l'équilibre budgétaire de l'ONF,
- l'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois qui doivent constituer l'axe prioritaire du plan de relance de la filière,
- le renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités en charge des démarches de territoire, en portant de 5 à 10% le reversement de la part du produit de la taxe sur le foncier non bâti forestier (les communes forestières payent 17% du total de cette taxe),
- la mise en place du fonds de mobilisation de 100 M€/an annoncé par le ministre de l'Agriculture lors des Assises de la forêt pour augmenter la récolte de bois, particulièrement dans les zones difficiles d'accès, répondre aux besoins de l'industrie, développer les énergies renouvelables et accroître l'emploi en milieu rural. »

Monsieur LE MAIRE précise que la Commune est concernée par cette motion car elle est propriétaire d'une forêt de 62 hectares.

Madame GROSJEAN informe les membres qu'une visite sera effectuée le 1<sup>er</sup> avril à 09 h sur site en compagnie de l'agent forestier et invite les personnes intéressées à y participer.

**Le Conseil Municipal, l'exposé de madame GROSJEAN entendu, approuve la proposition qui lui est faite à l'unanimité des membres présents.**

## **8 - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE LA « BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE »**

En préambule, Monsieur VADOS indique que ce dispositif émane de la volonté et de l'engagement voulus par Monsieur LE MAIRE, et a été inscrit au budget 2009.

Monsieur VADOS expose :

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes. Son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière, qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans (de nombreux jeunes conduisent à ce jour sans permis). Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles. Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la ville a décidé de mettre en place le dispositif de la « bourse au permis de conduire », qui fait l'objet au niveau national d'un partenariat entre l'Association des Maires de France (AMF) et le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.

Cette bourse s'adressera à dix jeunes de la Ville de Sochaux par an et sera attribuée selon les modalités techniques et financière suivantes :

- Les jeunes de la Ville de Sochaux, âgés de 18 à 25 ans, souhaitant bénéficier de cette bourse au permis de conduire automobile, rempliront un dossier de candidature, seuls ou en étroite liaison avec une structure locale associative, partenaire de l'action, dans lequel ils expliciteront précisément leur situation familiale, sociale, scolaire, professionnelle, leurs motivations pour l'obtention du permis de conduire, ainsi que leurs propositions d'action ou d'activité humanitaire ou sociale qu'ils s'engagent à mener en contrepartie de l'obtention de la bourse au permis de conduire.
- Ce dossier sera étudié par une commission technique, composée de douze membres, qui émettra un avis sur chaque candidature. Le comité de suivi et de décision, composé d'élus et d'acteurs locaux, entérinera ou non la liste des bénéficiaires que la commission technique aura présentée, ainsi que le montant de la bourse. Le Conseil Municipal statuera à l'issue de cette procédure.
- La participation de la Ville pourra être, par attributaire, d'un pourcentage du coût global de la formation plafonné à ce jour à 500 euros et attribuée selon les critères suivants :
  - Financier : portant sur les revenus personnels du candidat et selon la situation familiale (le caractère non imposable sera privilégié) ;

➤ Insertion : prenant en considération le parcours du postulant, sa motivation réelle, l'appréciation de la situation sociale ainsi que la nécessité de l'obtention du permis de conduire ;

➤ Citoyen : tenant compte de l'engagement du candidat à s'investir dans une action ou une activité humanitaire ou sociale.

- En cas d'obtention de la bourse au permis de conduire, le jeune signera une charte dans laquelle il s'engagera à verser sa contribution à l'auto-école au début de sa formation à suivre régulièrement les cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière, à réaliser son projet d'action d'activité à caractère humanitaire ou sociale, et à rencontrer régulièrement le service jeunesse chargé du suivi.

- Cette bourse sera versée par la Ville directement à l'auto-école choisie par le jeune bénéficiaire, l'auto-école étant obligatoirement domiciliée sur la Ville de Sochaux Montbéliard, Etupes. Une convention sera passée entre la Commune et l'auto-école concernée aux conditions essentielles suivantes :

➤ L'auto-école s'engage à proposer une formation dont le montant maximal de 1 200 euros, pour partie pris en charge par la Ville à hauteur d'un pourcentage, variable selon chaque attributaire, inclut les prestations suivantes : frais de constitution de dossier, pochette pédagogique, cours théoriques et examens blancs, X présentation(s) à l'épreuve théorique du permis de conduire (le code), X heures de conduite sur la base de l'évaluation de départ, X présentation (s) à l'épreuve pratique du permis de conduire. Toutes prestations supplémentaires seront à la charge du jeune, aux tarifs pratiqués par l'auto-école.

➤ L'auto-école procède à l'inscription du jeune bénéficiaire de la bourse, sur acquittement de sa participation correspondant à 20 % du montant global de la formation plafonné à 986 euros et comprenant les prestations définies ci-dessus.

➤ Dès que le jeune a réussi l'épreuve théorique du permis de conduire, l'auto-école doit en informer par écrit la Commune à l'appui d'un justificatif. Dans un délai de 40 jours à compter de cette réception, la Commune versera à l'auto-école la somme correspondant à la bourse du permis de conduire accordée et ce, par mandat administratif.

➤ L'auto-école, la Commune ainsi que la structure d'accueil feront des points d'étapes réguliers pour rendre compte de l'état d'avancement de la formation du jeune jusqu'à l'obtention du permis de conduire.

➤ Si le jeune ne réussit pas l'épreuve théorique du permis de conduire, dans les deux ans à compter de son inscription, la bourse et la présente convention seront annulées de plein droit sans que la Commune ait à accomplir une formalité. L'auto école ne pourra prétendre à une indemnité et ne pourra se retourner contre le jeune ou ses ayants droits pour obtenir le paiement de la bourse.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement à/aux auto-école(e), de la Ville de Sochaux, Montbéliard, Etupes, dispensatrice(s) de la formation,
- fixer le montant de cette bourse à un pourcentage, variable selon l'attributaire de la bourse, du montant global de la formation dispensée par l'auto-école, variable selon l'attributaire de la bourse, et plafonnée à 500 euros, et incluant les prestations ci-dessus,
- approuver la convention à passer avec chaque auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse,
- autoriser LE MAIRE à signer ladite convention.

***Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur VADOS entendu, approuve la proposition qui lui est faite à l'unanimité des membres présents et autorise LE MAIRE à signer ladite convention.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,  
Vice- Président de la CAPM

**Albert MATOCQ-GRABOT**

# CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 MARS 2009

## INFORMATION

1 - INFORMATION SUR LA GENDARMERIE
------------------------------------

La Gendarmerie Nationale quitte le bâtiment loué à la commune le 31 avril 2009. L'objectif de la commune est de vendre ce bâtiment pour qu'il puisse accueillir au plus vite de nouveaux occupants. Prioritairement, la Mairie souhaite aller vers l'accession à la propriété au travers une vente en bloc conditionnée à la prise en compte de certaines contraintes telles : réfection des façades, remise à neuf des logements, amélioration des abords. Deux hypothèses seront travaillées. La première est la vente de l'ensemble immobilier. La seconde est celle de la vente de la partie « habitations » uniquement pour que la commune conserve les bureaux.

Les premiers contacts ont été entrepris après un appel à projets réalisé largement au niveau Aire Urbaine.

# CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 MARS 2009

## INFORMATION

### 2 - INFORMATION SUR LA SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La semaine du développement durable se déroulera du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2009. C'est une semaine nationale et la Ville de Sochaux a décidé d'y participer.

Le programme proposé a eu l'agrément du Ministère de l'Ecologie et les manifestations proposées concernent un large public.

#### **COMPRENDRE POUR AGIR ET CONSOMMER AUTREMENT FAIRE DES ECONOMIES ET AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

1 – Une exposition grand public, « FAITES un BOND en AVANT » proposée par l'Association GAIA Energie et la CAPM qui se tiendra dans le hall de la Mairie du mardi 31 mars au 8 avril 2009.

2 – Une conférence animation par l'Association GAIA Energie sur les **ECONOMIES D'ENERGIE DANS LA VIE DE TOUS LES JOURS** avec les associations « Maison pour Elles » et le Club des Lovrottes » au Foyer des Anciens rue du Crépon de 14 h 30 à 16 h 30, ouverte à tous le mardi 07 avril 2009.

3 – Une exposition sur le thème « **CONSOMMER DURABLEMENT** » à la MJC de SOCHAUX du 6 au 15 avril.

4 – Pour les écoles primaires, distribution pour chaque élève d'ECOQUIZZ, jeu de connaissance sur le développement durable, de lotos sur ce thème et de mallettes pédagogiques pour les classes maternelles.

5 – Pour les activités périscolaires jeu de l'oie écologique et intervention le 7 avril à midi de l'Association « Artisans du Monde » sur le **COMMERCE EQUITABLE**.

6 – A la restauration scolaire, mise en place une fois par semaine d'un **MENU BIO** avec action pédagogique auprès des familles et des enfants.

7 – Proposer aux établissements scolaires un programme de **RECUPERATION DU PAPIER** (évaluation de la consommation et mesures d'économies).

8 – Proposer un programme **d'ECONOMIES, ELECTRICITE ET CHAUFFAGE** dans les locaux de la Mairie et des Services Techniques.